



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **24 janvier 2022**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

Délibération N°22/2022

Ouverture d'un crédit de 77'000 F destiné à couvrir le montant des prestations de conseil et d'appui au maître d'ouvrage (AMO) dans le cadre du développement du centre villageois

Le conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. D'accepter de financer un crédit destiné à couvrir le montant des prestations de conseil et d'appui au maître d'ouvrage (AMO) dans le cadre du développement villageois.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de **77'000 F** destiné à ces prestations.
3. De financer ce crédit par les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de réalisation du projet, ce crédit sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
6. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 14.03.22

Presinge, le 2 février 2022

.....